

**Examen de la formation initiale et en cours d'emploi des personnels enseignant,
aide-enseignant et administrateur des services aux élèves en matière de programme
d'inclusion scolaire**

Préparé pour

**M. A. Wayne MacKay, consultant indépendant
L'inclusion scolaire : une étude des programmes et des services au
Nouveau-Brunswick**

Préparé par

**Michael Fox
Université Mount Allison
Sackville (Nouveau-Brunswick)**

Le 31 mars 2005

Examen de la formation initiale et en cours d'emploi des personnels enseignant, aide-enseignant et administrateur des services aux élèves en matière d'inclusion scolaire

Introduction - Préparation des personnels enseignant, aide-enseignant et administrateur des services aux élèves en matière d'inclusion scolaire.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est reconnu au niveau national et international pour ses méthodes d'enseignement inclusif. Les élèves, quels que soient leurs besoins particuliers, ont accès à tous les programmes et services offerts dans les écoles publiques de la province. Selon sa mission, le ministère de l'Éducation (1997) s'est engagé à offrir un soutien et une aide additionnels, au besoin, « afin de guider les élèves vers l'acquisition des qualités requises pour apprendre à apprendre afin de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique. » Ainsi, le présent examen de l'inclusion scolaire découle du désir du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'aborder les questions associées à la composition de la salle de classe et le besoin manifeste de faire preuve d'une plus grande souplesse pour enseigner à des élèves qui ont des capacités et des styles d'apprentissage très différents (*Plan d'apprentissage de qualité*, 2003, p. 29).

Le besoin d'assurer une plus grande souplesse dans l'enseignement pour combler les besoins en matière d'apprentissage de chacun des élèves et ceux de la salle de classe a suscité des préoccupations accrues auprès du personnel enseignant, quant à leurs attitudes face au concept d'inclusion, ainsi qu'au niveau de préparation pour enseigner dans les salles de classe inclusives d'aujourd'hui. Des rapports de recherche récents ont fait ressortir ces préoccupations (Edmunds, 1999, 2003; Jordan, 2000; Pudlas, 2001; Stanovich et Jordan, 2004). En général, le personnel enseignant n'a pas reçu de formation adéquate même si d'excellentes méthodes d'enseignement en milieu inclusif sont établies et offertes par l'entremise des ministères gouvernementaux, des responsables scolaires et des facultés d'éducation. Dans l'ensemble du pays, le personnel enseignant s'inquiète de ses capacités d'identifier et d'évaluer les élèves ayant des besoins particuliers ou ayant des troubles comportementaux et d'établir des programmes d'études pour eux et de leur enseigner. Il s'inquiète également des rôles et des responsabilités des divers autres membres de l'équipe en inclusion scolaire : aides-enseignants, coordonnateurs des ressources, professionnels de la santé tels psychologues, orthophonistes et ergothérapeutes, directions et directions adjointes des écoles, et représentants des districts scolaires. De quelle formation et de quel perfectionnement professionnels chacun de ces partenaires a-t-il besoin pour offrir une expérience éducative de qualité à tous ces styles d'apprenants et d'apprenantes?

Au Nouveau-Brunswick, le débat sur l'inclusion semble être axé sur l'efficacité des méthodes de mise en œuvre plutôt que sur l'opposition à la philosophie de l'inclusion ou à la politique sur l'inclusion de tous les élèves dans un environnement de salle de classe régulière. Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick convie le personnel enseignant à « poursuivre d'autres options flexibles d'apprentissage au besoin afin de s'assurer de répondre aux besoins éducationnels de tous les élèves » (*Plan d'apprentissage de qualité*, 2003, p. 29), mais il n'y a aucun mécanisme précis pour s'assurer que le personnel enseignant actuel et futur au Nouveau-Brunswick possède la formation nécessaire pour remplir cet engagement.

Il importe donc d'aborder la question de la formation requise dans les salles de classe inclusives en déterminant des moyens par lesquels le personnel enseignant peut diversifier ses techniques d'enseignement, le contenu des leçons et les systèmes d'aide et d'évaluation pour les élèves. Un examen de l'inclusion scolaire doit tenir compte des programmes de formation initiale actuels et assurer que la théorie et la pratique de l'enseignement inclusif sont offertes, ainsi que les possibilités de formation en cours d'emploi aux actuels personnels enseignant, aide-enseignant, professionnel en ressources et administrateur des services aux élèves d'aujourd'hui. Une préoccupation particulière est d'assurer que les enseignants ressources obtiennent les niveaux de formation dont ils ont besoin pour être le centre de l'équipe scolaire en tant que fournisseurs de services en inclusion scolaire pour tous les élèves.

Le but du présent rapport est de résumer les programmes offerts par les établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à l'inclusion scolaire et qui portent sur les élèves ayant des besoins particuliers et ceux ayant des troubles de comportement. Le rapport présentera aussi les programmes et les possibilités d'inclusion scolaire dans d'autres secteurs du domaine et au-delà, ainsi que différents modes de prestation de programmes. En dernier lieu, il contiendra des recommandations sur les moyens que peuvent prendre les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick pour devenir de solides partenaires de l'inclusion scolaire et de l'apprentissage inclusif, et quelques suggestions créatives pour accroître les possibilités de formation initiale et en cours d'emploi.

Formation initiale de premier cycle offerte au personnel enseignant du Nouveau-Brunswick

Comme dans toutes les provinces et tous les territoires au Canada, la désignation professionnelle de baccalauréat en éducation (B.Ed.) ou son équivalent est la norme requise pour enseigner dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick. Le ministère de l'Éducation octroie un brevet d'enseignement aux personnes qui ont obtenu un baccalauréat en éducation d'un établissement postsecondaire reconnu (certificat V). Les enseignants qui obtiennent une formation plus étendue telle une maîtrise peuvent présenter une demande de certificat VI et ainsi recevoir une rémunération plus élevée. Actuellement, 3 962 enseignants de la province détiennent un certificat V et 1 125 détiennent un certificat VI (ministère de l'Éducation, 2005). Le ministère de l'Éducation

entretien de bonnes relations avec les facultés d'éducation, mais il ne gère pas directement le programme d'études de premier cycle, ni le corps professoral ni l'administration qui assure la formation des futurs enseignants. De plus, les enseignants de l'extérieur du Nouveau-Brunswick peuvent présenter une demande de certificat d'enseignement professionnel au ministère de l'Éducation. Étant donné que l'éducation est de responsabilité provinciale et que chaque université a son autonomie, il n'existe pas de mode précis ou uniforme de formation des enseignants qui entrent dans les salles de classe du Nouveau-Brunswick.

Un baccalauréat en éducation est actuellement offert en anglais à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université St. Thomas à Fredericton, ainsi qu'à l'Atlantic Baptist University à Moncton. L'Université Mount Allison a dispensé le programme du baccalauréat en éducation jusqu'en 1998 et elle dirige toujours le Meighen Centre for Learning Assistance and Research. L'Université de Moncton offre un programme en français dont il sera question dans un rapport distinct. Traditionnellement, les programmes de formation en enseignement ont eu tendance à réagir aux théories et aux pratiques éducatives des écoles. Ainsi, il n'était pas rare que les programmes de formation en enseignement soient divisés selon l'enseignement aux enfants « atypiques » et « typiques », et donc que les programmes « réguliers » et « d'éducation spéciale » aient prévalu au cours des dernières décennies. Timmons (2004) décrit les deux approches de base adoptées au Canada aujourd'hui pour intégrer l'inclusion scolaire aux programmes de formation initiale. La première approche consiste à ajouter un ou plusieurs cours sur l'inclusion scolaire au programme de formation de premier cycle. L'approche courante est de rendre obligatoire un de ces cours, ou deux, pour l'obtention d'un diplôme du programme de formation en enseignement; les autres cours sont facultatifs pour ceux qui désirent acquérir une formation plus étendue relative aux besoins particuliers, aux troubles de comportement, aux évaluations scolaires et autres sujets connexes. La deuxième approche est un processus d'infusion tout au long du programme de baccalauréat en éducation. Ici, les principes d'inclusion scolaire font partie des objectifs de tous les cours et tous les membres du corps professoral connaissent les méthodes pédagogiques inclusives pour offrir aux étudiants un message uniforme. Puis, dans le cadre des exigences de leur programme d'études, les étudiants stagiaires des deux approches sont placés dans des écoles où ils observent en situation pratique les méthodes pédagogiques inclusives. Le programme de stage en milieu scolaire est devenu possible lors de l'élargissement des exigences provinciales relatives à la formation pédagogique qui ont augmenté à 60 heures de crédit, il y a plusieurs années.

Les programmes de formation des enseignants de langue anglaise au Nouveau-Brunswick suivent l'approche canadienne la plus courante qui consiste à offrir une série de cours ayant trait à l'inclusion scolaire. Aucun des programmes de formation préalable en enseignement de la province n'est basé sur «le modèle d'infusion». Des cours individuels de trois heures de crédit sont offerts sous forme de conférence par chaque établissement et ce, sans possibilité de formation à distance ou en ligne pour les étudiants. Voici une courte description des cours et des programmes offerts par chaque université.

Université du Nouveau-Brunswick

Deux cours de trois crédits sont requis pour le programme de premier cycle

- Éducation 3021 : Développement humain et apprentissage – Aperçu
- Éducation 3031 : Éducation des apprenants exceptionnels

Cours facultatifs du programme (font aussi partie du programme de deuxième cycle) :

- Éducation 3051 : Loi scolaire et organisation
- Éducation 3061 : Élèves, écoles, équité et justice sociale
- Éducation 4012 : Diversité et inclusion en apprentissage des adultes
- Éducation 4031 : Vers la diversité en salle de classe
- Éducation 4032 : Apprenants adultes à besoins spéciaux
- Éducation 4089 : Enseignement aux élèves talentueux - Introduction
- Éducation 5031 : Création de milieux d'apprentissage positifs
- Éducation 5032 : Inclusion dès les premières années
- Éducation 5072 : Enseignement aux élèves talentueux
- Éducation 5091 : Troubles d'apprentissage - Introduction
- Éducation 5094 : Troubles graves d'apprentissage
- Éducation 5096 : Troubles du comportement et perturbations affectives

Université St. Thomas

Deux cours de trois crédits sont requis pour le programme de premier cycle

- Éducation 5223 : Psychologie scolaire I (développement normal)
- Éducation 5323 : Méthodes générales - Enseignement différencié

Les étudiants inscrits à ce programme doivent suivre le cours Éducation 5123 : Aspects en éducation. C'est un programme modulaire axé sur des aspects relatifs à l'inclusion scolaire, p. ex., l'intervention en cas de crise, les comportements perturbateurs et l'enseignement différencié. Des enseignants et des enseignants ressources conférenciers sont invités.

Cours facultatifs du programme

- Éducation 5233 : Psychologie scolaire II
- Éducation 5243 : Enseignement aux apprenants exceptionnels

Atlantic Baptist University

Un cours de trois crédits est requis pour le programme de premier cycle

- Éducation 4103 : Psychologie scolaire - Méthodes inclusives

Cours facultatifs du programme

- Éducation 3243 : Déficiences développementales
- Éducation 3773 : Troubles de communication
- Éducation 4143 : Psychologie scolaire - Théorie et pratique
- Éducation 4713 : Troubles du comportement chez les enfants et les adolescents

Formation de niveau deuxième cycle et perfectionnement professionnel dans les universités du Nouveau-Brunswick

L'Université du Nouveau-Brunswick (campus de Fredericton) est la seule université de la province qui offre un programme de formation de deuxième cycle en éducation. Dans les programmes de maîtrise en éducation (M.Ed.) et de doctorat (Ph.D.) offerts à UNB, les éducateurs professionnels peuvent choisir de suivre à temps plein ou à temps partiel le volet «Apprenants exceptionnels». Actuellement, les étudiants doivent s'inscrire à un programme de 36 crédits qui fournit les titres de compétences d'un certificat VI du ministère de l'Éducation. Les étudiants de ce programme peuvent choisir de faire leurs études comme suit : des travaux de cours seulement, des travaux de cours et une thèse, ou des travaux de cours, un projet et un rapport. Voici le programme de base de la maîtrise en éducation.

M.Ed en enseignement aux apprenants exceptionnels

Tous les candidats à la maîtrise en enseignement aux apprenants exceptionnels doivent avoir réussi le cours ED 3031 (ou ED 3035) : Enseignement aux apprenants exceptionnels

Cours (10 cours)

- ED 6902 Introduction à la recherche

Groupe A (3 cours)

- ED 6064 : Troubles du comportement et perturbations affectives I
- ED 6016 : Troubles d'apprentissage I
- ED 6055 : Évaluation académique

Groupe B (3 cours)

- ED 6067 : Stage d'enseignement auprès d'élèves exceptionnels
- ED 6056 : Conception et évaluation de programmes en éducation spéciale
- ED 6079 : Introduction à l'enseignement aux élèves talentueux OU
- ED 6061 : Enseignement aux élèves talentueux
- Trois (3) autres cours approuvés

Avec thèse (5 cours)

- ED 6902 : Introduction à la recherche
- ED 6064 : Troubles du comportement et perturbations affectives
- ED 6016 : Troubles d'apprentissage
- ED 6055 : Évaluation scolaire
- ED 6067 : Stage d'enseignement auprès d'élèves exceptionnels
- ED 6997 : Thèse de maîtrise en éducation

Nota - En plus des cours obligatoires ci-dessus, les enseignants qui veulent obtenir un certificat VI au Nouveau-Brunswick devraient suivre les cours ci-dessous

- ED 6056 : Conception et évaluation de programmes en éducation spéciale
- ED 6079 : Introduction à l'enseignement aux élèves talentueux OU
- ED 6061 : Enseignement aux élèves talentueux

Avec projet et rapport (8 cours)

- ED 6902 : Introduction à la recherche
- ED 6064 : Troubles du comportement et perturbations affectives
- ED 6016 : Troubles d'apprentissage
- ED 6055 : Évaluation scolaire
- ED 6067 : Stage d'enseignement auprès d'élèves exceptionnels
- ED 6056 : Conception et évaluation de programmes en éducation spéciale
- ED 6079 : Introduction à l'enseignement aux élèves talentueux OU
- ED 6061 : Enseignement aux élèves talentueux

Un (1) autre cours

- ED 6996 : Projet et rapport de maîtrise en éducation

Les titres de compétences pour l'obtention d'un certificat d'enseignement plus élevé (certificat VI) sont un aspect important du perfectionnement professionnel des enseignants, surtout de ceux qui désirent travailler dans le domaine des services aux élèves, de l'administration scolaire, de l'enseignement aux élèves exceptionnels et à ceux ayant des besoins particuliers et de l'inclusion scolaire. La maîtrise en éducation semble être le programme le plus logique pour ceux qui veulent accroître leurs compétences et acquérir une formation professionnelle dans ces domaines tout en obtenant un certificat et un niveau de salaire plus élevés. Il importe de noter que le campus de UNB à Fredericton a enregistré une augmentation des inscriptions dans ses divers programmes de maîtrise en éducation. Cependant, les étudiants doivent encore fréquenter le campus de Fredericton pour suivre ces programmes à temps partiel et à temps plein. La faculté d'éducation a fait des efforts pour offrir des cours à des moments de la journée et de l'année qui conviennent (p. ex., après les heures en salle de classe, des instituts d'été et de fins de semaine, et des programmes intensifs). Toutefois, aucun programme n'est offert à distance ou en ligne, quoique des discussions soient en cours pour rationaliser le programme, réduire les exigences d'heures de crédit et essayer d'offrir des cours à distance. Il importe aussi de noter que, même si on s'attend à ce que les enseignants ressources développent leurs connaissances personnelles et acquièrent de l'expérience par

le perfectionnement professionnel lié à la planification pour les élèves ayant des besoins particuliers (ministère de l'Éducation, 2002, 14), il n'existe pour eux aucune obligation officielle d'obtenir un certificat ou des titres de compétences dans les domaines des besoins spéciaux, des besoins particuliers, de l'analyse des comportements et des tests psychologiques, de la formation et de tout autre secteur.

Un autre facteur important dans la prestation des programmes de deuxième cycle dans les domaines de l'éducation spéciale, des besoins particuliers ou des troubles du comportement est le fait que le corps professoral de UNB doit offrir le programme de premier cycle, ainsi que la formation de deuxième cycle. Avec l'équivalent de 2,5 professeurs à temps plein, la faculté ne peut faire plus et elle ne pourra probablement pas offrir la gamme de cours et d'options qui pourrait être requise – surtout en ce qui a trait aux cours de formation à distance à divers endroits dans la province.

L'**Université St. Thomas** n'offre pas de programmes de deuxième cycle dans ces domaines. Cependant, les professeurs participent à l'institut d'été sur les droits de la personne destiné aux enseignants en formation initiale, aux enseignants déjà dans la profession et aux professionnels de domaines connexes. Les cours Éducation 5503 et 6503 sur l'enseignement relatifs aux droits de la personne initient les participants aux divers droits, questions et instruments pertinents à la salle de classe, et offrent aux enseignants et aux autres des occasions d'accroître leurs connaissances de base dans le domaine des droits de la personne.

L'**Atlantic Baptist University** n'offre pas de programmes de deuxième cycle, mais elle offrira plus de cours et de programmes intensifs au printemps et à l'été pour les enseignants. Selon l'administration de l'université, il y aura au printemps un cours intensif sur la salle de classe inclusive pour les enseignants et l'université collabore avec le ministère de l'Éducation afin de déterminer d'autres cours à offrir aux enseignants de la région du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Les universités du Nouveau-Brunswick n'offrent pas actuellement de formation donnant droit à des crédits à d'autres personnels des services aux élèves tels les aides-enseignants, le personnel de surveillance, les enseignants ressources, les conseillers en orientation, les psychologues scolaires et les directions d'école. Elles ne reconnaissent habituellement pas les certificats et titres de compétences d'autres organismes en tant que crédits pour l'obtention d'un diplôme. Les enseignants ressources, les conseillers en orientation, les psychologues scolaires et les administrateurs s'inscrivent souvent à d'autres types de programmes de deuxième cycle (p. ex., administration scolaire, psychologie en counselling, éducation aux adultes) car ces diplômes répondent aux exigences du certificat VI de la province. Un grand nombre de professionnels de l'éducation suivent une formation de deuxième cycle à l'extérieur de la province, grâce à la formation à distance, aux programmes en ligne et à ceux d'instituts d'été en éducation spéciale, en besoins particuliers ou autres secteurs.

Autres possibilités de formation au Nouveau-Brunswick

Perfectionnement professionnel

Selon les enseignants, les administrateurs et les représentants du gouvernement interviewés, la formation relative à l'inclusion scolaire a surtout été développée par les écoles, les districts scolaires, la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation. Des directives et des normes ont été établies en collaboration avec les enseignants, les enseignants ressources (ministère de l'Éducation, 1994, 2002a), 2002b)) et les conseillers des services aux élèves du ministère de l'Éducation. La Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick offre une série de cours professionnels à l'intention des enseignants et des administrateurs tels « Designing Motivation for All Learners » et « Teaching Through Learning Channels ». Ces cours sont offerts dans quelque 15 endroits de la province et comportent 36 heures de cours échelonnées sur 12 séances ainsi qu'un document de recherche. Actuellement, ces cours ne sont pas reconnus pour l'obtention de crédits universitaires, bien que le ministère de l'Éducation en reconnaisse jusqu'à quatre pour le certificat V.

Nouveau rôle de l'aide-enseignant

Selon Bunch (2002), l'aide-enseignant est habituellement une personne très gentille qui cherche un emploi dans une salle de classe; c'est une personne qui aide l'enseignant dans la gestion efficace d'un groupe nombreux et diversifié en salle de classe ou offre le niveau de soutien requis pour inclure les élèves ayant de grands besoins (Bunch, 2002, 82). Pour devenir aide-enseignant au Nouveau-Brunswick, il suffit de détenir un diplôme d'études secondaires. Idéalement, l'aide-enseignant devrait avoir suivi, après l'obtention de son diplôme d'études secondaires, un cours de formation approuvé dans le domaine et avoir acquis de l'expérience ou posséder l'aptitude manifeste à travailler avec des enfants, ou l'équivalent en formation et en expérience. Bon nombre d'aides-enseignants possèdent une formation et une expérience beaucoup plus vastes que l'exigence minimale. Toutefois, au Nouveau-Brunswick, les aides-enseignants ne sont pas tenus d'obtenir un certificat ou des titres de compétences. Souvent, ceux qui sont embauchés ont peu de connaissances de la déficience, des besoins particuliers ou des troubles du comportement et encore moins de l'enseignement. La plupart des enseignants ont peu de préparation, sinon aucune, pour travailler avec des aides-enseignants et aucun cours de formation initiale ou en cours d'emploi n'est consacré à cette relation essentielle. De même, les enseignants ressources, les directions et directions adjointes des écoles peuvent embaucher les aides-enseignants, mais ils ne savent pas comment ces personnes doivent être gérées ou formées au sein du personnel professionnel d'un milieu scolaire. Lorsque l'inclusion a été adoptée en tant que politique, les facultés d'éducation et les districts scolaires ne se sont pas ajustés en élaborant une formation et des normes pour les aides-enseignants et ceux qui travaillent avec eux.

Pendant qu'aucun programme de formation et de certificat des aides-enseignants n'est offert dans les universités de la province, le réseau des collèges communautaires du

Nouveau-Brunswick et un établissement privé à Moncton offrent certaines possibilités. Le campus de Saint John des CCNB offre un programme en éducation préscolaire menant à un diplôme qui, même s'il ne porte pas vraiment sur la salle de classe inclusive, a sûrement aidé des aides-enseignants à développer quelques aptitudes requises dans leurs postes. Le Collège Oulton offre un programme général de certificat d'aide-enseignant d'un an à son campus de Moncton. Les instructeurs du programme sont des professionnels expérimentés des services aux élèves et enseignent divers modules de cours à temps partiel tout en travaillant dans différents milieux éducatifs. Le programme coûte environ 2 000 \$ et les étudiants peuvent soumettre une demande au Programme d'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Les cours de base offerts dans le cadre du programme sont les suivants.

Programme (modules) de certificat d'aide-enseignant du Collège Oulton

- PCAE 101 : Développement de l'enfant et de l'adolescent
- PCAE 102 : Compréhension des apprenants exceptionnels
- PCAE 103 : Éthique professionnelle et développement des compétences
- PCAE 104 : Mieux-être professionnel et gestion du stress
- PCAE 105 : Stratégies assistées I
- PCAE 106 : Stratégies assistées II
- PCAE 107 : Expérience pratique du champ d'activité et mentorat

Inclusion scolaire et possibilités de formation postsecondaire à l'extérieur du Nouveau-Brunswick

La recherche et les méthodes relatives à l'inclusion scolaire devancent largement le programme d'études dans la plupart des facultés d'éducation en Amérique du Nord. Bien que les gouvernements des provinces et des États aient adopté une législation inclusive, les programmes de formation des enseignants ont dû tenir compte de toute une gamme de nouvelles matières scolaires et méthodologies telles la technologie, la langue dans le programme d'études, l'éducation aux droits de la personne, les études sur la mondialisation et bien d'autres. Il existe toujours un écart entre ce qui se développe dans les écoles et le programme de formation en enseignement de premier cycle. D'après l'expérience acquise dans les écoles du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, l'inclusion est à la fois possible et réaliste. Du point de vue scolaire et social, elle est plus bénéfique pour tous les élèves que les autres solutions relatives à la déficience (Bunch et Valeo, 1997). Les enseignants de tout le continent mentionnent qu'ils peuvent enseigner d'une manière inclusive sans subir d'épuisement professionnel et sans s'écarter des normes. Nous savons qu'il est préférable pour tous les élèves d'apprendre ensemble et que les enseignants peuvent créer un milieu inclusif (Bunch, 2002, 9). Après l'élargissement de la plupart des programmes de formation en éducation en programmes de deux ans à temps plein qui inclue l'expérience pratique accrue dans les écoles, les stagiaires peuvent maintenant mieux observer et apprécier la réalité de la salle de classe inclusive. Les facultés d'éducation réduisent, dans un cours à la fois, l'écart entre les besoins de la salle

de classe inclusive et la formation et la pratique préalables dans le cadre du programme de premier cycle. Il reste encore beaucoup à faire pour offrir une formation postsecondaire et du perfectionnement professionnel à ceux qui enseignent déjà et qui fournissent des services aux élèves dans les écoles.

Il est évident que les attentes vis-à-vis de l'inclusion scolaire dans nos écoles exigent que l'attention soit accordée immédiatement au perfectionnement professionnel des enseignants, des professionnels des services aux élèves, des aides-enseignants et des administrateurs du Nouveau-Brunswick. Souvent, ces personnes vont chercher le perfectionnement à l'extérieur de la province. Il importe donc d'analyser le contexte nord-américain avant de formuler des recommandations sur l'amélioration des possibilités de formation au Nouveau-Brunswick.

Timmons (2004) a effectué un sondage auprès des facultés d'éducation au Canada sur leurs programmes de formation initiale et en cours d'emploi des enseignants, dans le cadre du Sommet national sur l'inclusion scolaire tenu en novembre 2004. Selon les résultats du sondage effectué auprès de 54 établissements membres de l'Association canadienne des doyens de l'éducation, toutes les universités portent actuellement une certaine attention au rôle de l'inclusion dans les écoles et au rôle des enseignants dans la gestion des élèves ayant des besoins particuliers. Chaque faculté est différente et la durée des programmes de formation des enseignants varie de huit à 24 mois. La législation provinciale sur l'inclusion, les approches sectorielles quant aux besoins particuliers et les programmes d'éducation spéciale obligent les facultés d'éducation à refléter les politiques et les lois de leur province. Il n'y a aucune définition ni approche nationales uniformes en rapport avec l'inclusion scolaire. Une analyse des versions Internet des programmes d'éducation des enseignants à la grandeur du Canada révèle que la plupart des programmes adoptent une approche semblable à celle suivie par les universités du Nouveau-Brunswick : un cours ou des cours précis portant sur l'inclusion scolaire. Certains programmes comprennent des unités d'éducation spéciale pour les étudiants de deuxième cycle et des études en perfectionnement professionnel où un cours est obligatoire, ou même deux, dans l'obtention d'un diplôme de premier cycle au baccalauréat en éducation.

Plusieurs universités canadiennes ont établi des unités de recherche axées sur l'étude de l'inclusion scolaire. Il y a deux programmes principaux : un au Centre for Inclusive Education de l'Université Western Ontario à London en Ontario et un en partenariat entre la faculté d'éducation de l'Université York et le Marsha Forest Centre/Inclusion Press de Toronto. L'Institut des études pédagogiques de l'Ontario de la faculté d'éducation de l'Université de Toronto offre un des plus vastes programmes de deuxième cycle aux enseignants qui désirent accroître leurs connaissances des besoins particuliers, de la psychologie scolaire et de l'inclusion scolaire, au niveau de la maîtrise en éducation au département des programmes d'études, de l'enseignement et de l'apprentissage.

Au Canada atlantique, tous les programmes de formation des enseignants suivent l'approche selon laquelle un cours peut être ajouté, ou plusieurs, au programme de

formation des enseignants de premier cycle. Les programmes de baccalauréat en éducation sont offerts aux universités St. Francis Xavier à Antigonish, Acadia à Wolfville et Mount Saint Vincent à Halifax, toutes trois en Nouvelle-Écosse, et aux campus universitaires de Memorial à Terre-Neuve. Cette dernière a aussi créé un partenariat de formation des enseignants axé sur les questions autochtones à l'Université du Cap-Breton (autrefois University College of Cape Breton) à Sydney en Nouvelle-Écosse.

L'**Université de l'Île-du-Prince-Édouard** a un cours sur l'inclusion scolaire qui constitue un élément de base du programme de baccalauréat en éducation depuis plusieurs années. Tous les étudiants doivent s'inscrire à ce cours, car le programme d'études est conçu pour initier les enseignants au concept de l'inclusion scolaire et axé sur l'attitude, la philosophie et la manière dont les étudiants appliqueront la différenciation au niveau du programme d'études lorsqu'ils seront en salle de classe (Timmons, 2001, 183). Les étudiants peuvent aussi suivre un cours facultatif en enseignement individualisé. L'UPEI a plusieurs choix de formation de deuxième cycle, y compris une maîtrise en éducation. Elle a aussi conçu un programme de certificat de deuxième cycle en inclusion scolaire qui vise à préparer les enseignants à enseigner aux enfants ayant diverses aptitudes aux études et divers besoins. Dans le cadre du programme, les enseignants acquièrent des connaissances, des attitudes et des compétences de base pour enseigner adéquatement à tous les enfants. En ce qui concerne les enseignants de l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard, des enseignants et des observateurs ont émis des réserves quant à la capacité de faire reconnaître un tel certificat dans leur province d'origine.

L'Institute of Education de l'**Université du Cap-Breton** offre un diplôme en orientation scolaire. Ce programme de deuxième cycle, et son lien étroit avec le programme en ligne à l'Université Memorial, est l'un des rares programmes offerts dans la région au moyen de cours en ligne. L'université prétend que les enseignants peuvent accroître leur niveau de certification en Nouvelle-Écosse, mais encore ici, il n'existe aucune preuve que ces cours répondent aux exigences d'un certificat VI au Nouveau-Brunswick.

L'**Université Acadia** jouit d'une excellente réputation pour ses programmes de deuxième cycle en inclusion scolaire. Plusieurs enseignants et administrateurs du Nouveau-Brunswick détiennent un diplôme d'un des programmes de deuxième cycle de l'Université Acadia qui sont reconnus en vue du certificat VI pour des études de deuxième cycle. L'Université Acadia offre seulement un nombre limité de cours en ligne dans ce domaine quoique le nombre d'inscriptions aux programmes soit très élevé. Le certificat de deuxième cycle en inclusion scolaire est un programme d'institut d'été de 18 crédits dispensé en collaboration avec l'Institut Roeher de Toronto. Il est offert pendant deux semaines en juillet depuis 15 ans. À l'achèvement avec succès du programme, le certificat de l'Institut Roeher est décerné aux étudiants et les cours suivis peuvent être crédités en vue des programmes de maîtrise en éducation offerts à l'Université Acadia. La maîtrise en éducation (éducation spéciale, orientation scolaire ou programme d'études/inclusion scolaire) est un programme de 30 crédits comportant des études à temps plein ou à temps partiel au moyen d'un ensemble de cours en ligne,

d'instituts d'été et de cours semestriels à l'automne et en hiver dans des domaines tels l'évaluation, le programme d'études, l'inclusion, les troubles d'apprentissage et les ressources pour les élèves. Les étudiants ont le choix de rédiger une thèse ou de réaliser un projet et ils reçoivent des crédits pour les stages pratiques en éducation spéciale ou en inclusion scolaire dans leurs propres écoles ou collectivités.

À l'**Université Mount Saint Vincent**, les étudiants inscrits au programme de baccalauréat en éducation doivent suivre deux cours de trois crédits sur les besoins particuliers et l'inclusion scolaire. Cette faculté d'éducation est l'une des rares à offrir différents cours aux étudiants inscrits aux divers volets du programme (primaire par rapport à secondaire). Au niveau du deuxième cycle, l'Université Mount Saint Vincent jouit d'une excellente réputation dans la région pour ses programmes de maîtrise en éducation en psychologie scolaire et en éducation spéciale, en particulier le programme d'enseignement aux personnes aveugles, malvoyantes, sourdes et malentendantes. Chacun de ces programmes comporte des études à temps plein.

Cyberéducation

Bien peu indique que les programmes de premier et deuxième cycles en inclusion scolaire au Canada atlantique peuvent être entièrement suivis en ligne. Un nombre limité de programmes de deuxième cycle sont offerts en vue d'un diplôme en ligne dans les domaines de l'administration scolaire et de l'analyse des programmes (p. ex., Université Memorial). Les personnes intéressées à suivre un programme de deuxième cycle en ligne ont tendance à opter pour des programmes universitaires en ligne dans des domaines tels qu'une maîtrise en administration des affaires, en administration scolaire ou un sujet de champ d'activité particulier. Selon les personnes interviewées pour le présent rapport, il faut manifestement une interaction en face-à-face, pour une partie du moins, de tout programme de formation des enseignants dans les domaines de l'inclusion scolaire.

Aides-enseignants

Dans la région de l'Atlantique, rien n'indique qu'il existe des programmes de formation universitaire qui mènent à un certificat ou à un diplôme d'aide-enseignant. D'après les personnes interviewées pour le présent rapport, un programme de formation des aides-enseignants en ligne serait un moyen idéal d'acquérir les connaissances requises pour ce type d'emploi. Il est urgent de former des aides-enseignants qui ont une compréhension des caractéristiques des élèves ayant des besoins particuliers et des stratégies relatives aux besoins particuliers. Il faut établir un programme de formation générale qui développe ces compétences particulières.

Des ateliers préparés par un réseau coopératif entre le gouvernement de l'Ontario et l'Université de Toronto est un excellent exemple de ressources en ligne pour les aides-enseignants. Mis en place en janvier 2001, ces ateliers de formation en cours d'emploi des aides-enseignants (IDEA) offrent un programme de certificat qui comprend les outils d'apprentissage pratique, la théorie et le soutien par les pairs aux aides-enseignants qui travaillent avec des enfants ayant des besoins particuliers et leurs

familles. Le calendrier de 2005, qui est adapté au rythme de chacun, comprend des cours tels le soutien à l'élève ayant des besoins particuliers en salle de classe, le soutien à l'élève ayant des déficiences développementales en salle de classe, l'autisme en salle de classe, le soutien à l'élève ayant des troubles d'apprentissage en salle de classe et le soutien à l'élève ayant des troubles du comportement en salle de classe. Les frais d'inscription à chaque cours sont de 90 \$.

Les ateliers IDEA font partie d'un environnement en ligne connu sous «Special Needs Opportunity Windows» (SNOW). Cette ressource de perfectionnement professionnel en ligne s'adresse aux éducateurs et aux parents d'enfants ayant des besoins particuliers. Le réseau comprend un programme de certificat, des ateliers, du matériel, des tribunes libres et des technologies en ligne pour appuyer l'apprentissage assisté des groupes à besoins spéciaux. <<http://snow.utoronto.ca/index.html>>.

D'autres organisations sans but lucratif et des services privés en éducation à but lucratif offrent des cours et une formation continue en ligne dans les domaines de l'éducation spéciale, des besoins particuliers et des méthodes d'inclusion scolaire. Le **Council for Exceptional Children**, qui a son siège social à Washington et qui a établi le code déontologique, les normes et les directives pour les éducateurs des enfants ayant des besoins particuliers en Amérique du Nord (What Every Special Educator Must Know, 2003), offre une série de cours en ligne adaptés au rythme de chacun. Les cours actuels comprennent : l'adaptation de la langue, des sciences humaines et du matériel de science pour la salle de classe inclusive; les principes et les méthodes d'évaluation en éducation, les adaptations et autres modes d'évaluation; et l'adaptation du matériel de lecture et des mathématiques pour la salle de classe inclusive <<http://www.cec.sped.org/pd/webcourses/index.html>>. Un diplôme d'aide-enseignant en ligne est offert au Canada par l'entremise du Stratford Career College de Toronto. Ce programme est adapté au rythme de chacun et coûte environ 900 \$.

Plusieurs collèges communautaires et bureaux d'éducation permanente en milieu universitaire du Canada offrent des programmes menant à un diplôme ou à un certificat d'aide-enseignant. Par exemple, le **Confederation College** de Thunder Bay en Ontario offre un programme de formation d'aide-enseignant de quatre semestres. La division de l'éducation permanente de l'**Université de Winnipeg** offre un programme menant à un diplôme d'aide-enseignant d'une durée de 120 heures de formation de base suivies de 120 heures de perfectionnement professionnel, de conférences et d'expérience pratique. Le programme a été très efficace depuis sa mise en œuvre en 1987 et sert de modèle aux autres provinces et aux États. L'Université de Winnipeg offre aussi un programme menant à un diplôme d'aide-enseignant à perspective autochtone. Le programme a été établi pour former les enseignants ressources autochtones et les aides-enseignants en besoins spéciaux, en collaboration avec l'**Aboriginal Peoples College** et le **Red River College**. Le **Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse** (campus de Kentville et de Port Hawkesbury) offre un programme de formation d'aide-enseignant de deux ans, qui comporte un nombre limité de cours en ligne, axé sur les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, les techniques de gestion du comportement et une composante coopérative dans le domaine.

Conclusions et recommandations - Rôle accru des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick

Une étude des programmes et des services relatifs à l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick doit tenir compte du rôle actuel des établissements postsecondaires vis-à-vis les compétences et les connaissances qui préparent bien les nouveaux enseignants à faire leur entrée dans les salles de classe inclusives de la province. Il faut aussi examiner les stratégies utilisées ailleurs pour offrir aux enseignants, aux aides-enseignants, aux administrateurs et au personnel ressource – ainsi qu'aux futures générations de personnel scolaire – les compétences et les connaissances requises dans un milieu scolaire inclusif.

Il apparaît que les universités du Nouveau-Brunswick offrent les niveaux de base des travaux de cours dans le cadre de leurs programmes de formation initiale de premier cycle. Les étudiants suivent donc un ou deux cours de trois crédits en besoins particuliers, troubles du comportement et psychologie scolaire. Il est évident que le ministère de l'Éducation et la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick s'efforcent d'aider les enseignants en cours d'emploi, par une gamme de cours non crédités et des possibilités de perfectionnement professionnel, des politiques et des publications. Cependant, certains problèmes relatifs à la structure actuelle et aux programmes d'inclusion scolaire offerts dans le secteur postsecondaire ont été identifiés.

- 1) La formation de premier cycle des enseignants est offerte presque uniquement à deux campus universitaires situés à Fredericton. L'Atlantic Baptist University offre un court programme à son campus de Moncton. Bref, ces programmes offerts sur campus ne sont guère accessibles depuis les grandes régions rurales et les petits centres de la province.
- 2) Tous les cours et programmes d'inclusion scolaire sont offerts en salle de classe. Aucun établissement postsecondaire de la province ne dispense de cours en ligne.
- 3) Il est évident que les enseignants intéressés à se perfectionner dans ces domaines veulent aussi recevoir des titres de compétences qui leur permettront d'obtenir un certificat VI. Une seule université au Nouveau-Brunswick offre les titres de compétences de deuxième cycle dans le domaine de l'éducation. Le nombre d'inscriptions à ce programme est très limité, car il est fonction du nombre de professeurs de la faculté. Les étudiants potentiels doivent également se rendre à Fredericton ou dépendre des cours offerts par satellite dans la communauté par un nombre limité de professeurs.
- 4) Les possibilités de formation des aides-enseignants sont très limitées dans la province. Peu de titres de compétences, sinon aucun, ne sont exigés pour exercer cette fonction importante dans les écoles de la province.

- 5) Le réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick offre un peu de formation aux personnes qui souhaitent s'inscrire à des programmes de formation en inclusion scolaire à un collège de la province.
- 6) La Fédération des enseignants fait des efforts en vue d'offrir des cours de perfectionnement professionnel, mais l'université ne reconnaît pas ces cours dans le cadre d'un programme menant à un diplôme. De plus, de tels cours de formation, à l'intérieur ou à l'extérieur de la province, ne semblent pas reconnus dans l'obtention d'un certificat VI du ministère de l'Éducation.
- 7) On exige peu de titres de compétences des enseignants, des enseignants ressources, des administrateurs ou du personnel de services aux élèves relativement à la normalisation des compétences et des connaissances requises pour travailler auprès des élèves ayant des besoins particuliers, à la valeur de l'inclusion et aux techniques d'enseignement différentiel.
- 8) Malgré les nombreux exemples d'étroites relations entre les professeurs des universités, les enseignants et conseillers des écoles et le ministère de l'Éducation, il existe un grand écart entre les besoins énoncés de formation en cours d'emploi des enseignants et des professionnels des services aux élèves et la capacité ou le désir des universités publiques et des facultés d'éducation de satisfaire à ces besoins.

Recommandation 1

En collaboration avec les facultés d'éducation (Université St. Thomas, Université du Nouveau-Brunswick et Atlantic Baptist University) et le Centre Meighen de l'Université Mount Allison, le ministère de l'Éducation devrait établir une liste d'exigences précises et exiger pour les certificats d'enseignement que les enseignants aient achevé un programme approuvé de formation initiale, effectué des travaux de cours précis et acquis de l'expérience pratique qui prêtent attention aux divers aspects de l'inclusion scolaire et à la large diversification des élèves ayant des besoins définis et particuliers.

Recommandation 2

En collaboration avec les représentants de chacune des universités, le ministère de l'Éducation devrait définir les rôles et les responsabilités des aides-enseignants embauchés dans les districts scolaires de la province et qui travaillent avec les élèves ayant des besoins particuliers. De plus, la ministre devrait dresser une liste des exigences précises pour devenir aide-enseignant et une liste des normes et des cours pertinents dans la formation et l'embauche de ce personnel.

Recommandation 3

Chaque université devrait envisager la reconnaissance des cours offerts par la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation ou autres fournisseurs publics ou privés de services d'éducation en vue de l'obtention d'un diplôme ou de titres de compétences universitaires. Bien que le transfert de crédit ou l'évaluation et la reconnaissance des acquis relèvent de chaque établissement, le ministère de l'Éducation devrait collaborer avec ces établissements pour assurer un contrôle de la qualité et peut-être cibler des programmes de financement pour encourager une plus grande reconnaissance des programmes d'inclusion scolaire.

Recommandation 4

Le ministère de l'Éducation ou le ministre des Finances devrait envisager un remboursement des frais de scolarité ou un remboursement d'impôt aux enseignants qui suivent des études supérieures dans des domaines liés aux programmes d'éducation spéciale ou autres programmes d'inclusion scolaire.

Recommandation 5

Le ministère de l'Éducation et les universités devraient examiner la faisabilité d'un milieu d'apprentissage en ligne pour l'inclusion scolaire. Ces cours et ces programmes pourraient être conçus pour les divers professionnels en éducation de l'ensemble de la province et ils auraient accès à ce centre sur l'inclusion scolaire. Un tel mécanisme de diffusion de l'information sur les cours et les programmes aux personnes et aux écoles de la province serait rentable. Une université intéressée pourrait établir et mettre à jour le site, ou le service responsable de l'apprentissage en ligne du ministère de l'Éducation, y compris son nouveau portail pour les éducateurs, ou encore, pourrait être utilisé le milieu WebCT (qui offre actuellement à distance des cours de niveau secondaire). Si cette approche n'est pas possible, des consultations devraient avoir lieu avec un des fournisseurs en ligne mentionnés dans le présent rapport tels l'Université Acadia ou l'Adaptive Technology Resource Centre de l'Université de Toronto. Une combinaison de cours en ligne et d'instituts d'été ou de fin de semaine serait le modèle le plus efficace financièrement et le plus accessible pour la province en ce moment.

Recommandation 6

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation entame des discussions avec le Meighen Centre for Learning Assistance and Research de l'Université Mount Allison. Ce centre de ressources et de recherche est reconnu à l'échelle nationale pour la formation et le perfectionnement sur les troubles d'apprentissage aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Bien que l'Université Mount Allison n'offre plus le programme de formation des enseignants de

premier cycle, le Centre Meighen est bien en mesure de collaborer avec les autres établissements postsecondaires, ainsi que directement avec les représentants du ministère de l'Éducation, des districts scolaires et des écoles pour offrir des programmes de formation en cours d'emploi en inclusion scolaire, stratégies d'apprentissage, besoins particuliers, sensibilisation des parents et de la collectivité, programmes de recherche et surveillance. Il est recommandé que le ministère de l'Éducation envisage un programme de deuxième cycle subventionné et en collaboration avec le Centre Meighen pour offrir au Nouveau-Brunswick un diplôme de deuxième cycle en inclusion scolaire. Une combinaison de cours en ligne et d'instituts d'été ou de fin de semaine est recommandée comme le modèle le plus rentable et le plus abordable pour la province en ce moment. Ce centre pourrait offrir des possibilités de formation en cours d'emploi sur l'inclusion scolaire aux divers membres du personnel scolaire : enseignants, aides-enseignants, directions d'école et autres administrateurs de services aux élèves, ainsi qu'offrir des cours spécialisés et de la formation aux enseignants ressources.

Recommandation 7

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaitera peut-être étudier la possibilité d'établir une chaire dotée ou une chaire d'inclusion scolaire à un ou à plusieurs établissements postsecondaires de la province. On pourrait accéder à des programmes universitaires et à des programmes fédéraux de financement en contrepartie des fonds provinciaux. Un tel engagement démontrerait l'importance que le gouvernement accorde à l'inclusion scolaire et améliorerait la capacité d'un ou de plusieurs programmes de formation postsecondaire préalable et en cours d'emploi.

Chaque recommandation est soumise à M. Wayne MacKay en tant qu'information générale pour l'étude des programmes et des services au Nouveau-Brunswick relativement à l'inclusion scolaire. Le rapport est fondé sur l'analyse des cours et des programmes de formation postsecondaire offerts au Nouveau-Brunswick et sur un examen du secteur de l'éducation dans le monde, y compris au Canada et aux États-Unis. Bien que l'étude soit limitée et que les recommandations ne soient que des suggestions, l'auteur a pu étudier la documentation et rencontrer des professionnels renseignés dans le domaine de l'inclusion scolaire. Il les remercie de leur participation :

- Gary Bunch, professeur d'éducation, Université York, Toronto (Ontario),
- Bill Morrison, Faculté d'éducation, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick),
- Heather Richmond, présidente du département d'éducation, Université St. Thomas, Fredericton (Nouveau-Brunswick),
- Lex Wilson, directeur du Meighen Centre for Learning Assistance and Research, Université Mount Allison, Sackville (Nouveau-Brunswick),

- Vianne Timmons, vice-présidente du développement scolaire, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard),
- Seth Crowell, vice-président des études, Atlantic Baptist University, Moncton (Nouveau-Brunswick),
- Kate McLellan, conseillère en enseignement aux élèves à besoins particuliers, ministère de l'Éducation,
- Philip Longmire, département d'éducation permanente et à distance, Université Acadia, Wolfville (Nouvelle-Écosse),
- Heather Shand, coordonnatrice de l'atelier de formation des aides-enseignants en cours d'emploi, Adaptive Technology Resource Centre, Université de Toronto, Toronto (Ontario).

Michael Fox
Le 31 mars 2005

Bibliographie

- Bunch, G. (2002). *Inclusion: How To. Essential Classroom Strategies*, Toronto, Inclusion Press.
- Bunch, G. et A. Valeo (1997). *Inclusion: Recent Research*, Toronto, Inclusion Press.
- Council for Exceptional Children (2003). *What Every Special Educator Must Know. Ethics, Standards, and Guidelines for Special Educators*, Washington, D.C., Council for Exceptional Students.
- Edmunds, A.L. (2003a), « The Inclusive Classroom – Can Teachers Keep Up? A Comparison of Nova Scotia and Newfoundland & Labrador Teachers' Perspectives», *Exceptionality Education Canada*, 13(1), 29-48.
- Edmunds, A.L. (2003b), « Preparing Canadian Teachers for Inclusion», *Exceptionality Education Canada*, 13(1), 5-6.
- Goguen, L.J. (2001), « Educational Provisions to Students with Special Needs in New Brunswick», *Exceptionality Education Canada*, 11(2-3), 131-142.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2003). *Plan d'apprentissage de qualité. Énoncé de politique pour l'enseignement primaire et secondaire : Écoles de qualité, résultats élevés*, Fredericton, Publication de la province du Nouveau-Brunswick.
- Hoffman, J. (2003), « Families With Special Needs: It Takes All Kinds», *Today's Parent*, décembre-janvier, 1-8.
- Jordan, A. (juillet 2000). *Ontario: Canada: Reversing the gains made in special education*, Document présenté au International Special Education Congress, University of Manchester, Manchester.
- Lupart, J.L. (2001), « Meeting the Educational Needs of Exceptional Learners in Alberta», *Exceptionality Education Canada*, 11(2-3), 55-70.
- MacKay, A.W. et J. Burt-Gerrans (novembre 2002). *Inclusion and Diversity in Education: Legal Accomplishments and Prospects for the Future*, Document présenté à la Conférence nationale de l'Association canadienne de l'intégration communautaire à Mississauga.
- Ministère de l'Éducation, province du Nouveau-Brunswick (1994). *Best Practices for Inclusion*, Fredericton, Direction des services aux élèves.

Ministère de l'Éducation, province du Nouveau-Brunswick (2002a). *Guidelines and Standards: Educational Planning for Students With Exceptionalities*, Fredericton, Direction des services aux élèves, Direction des services et programmes éducatifs.

Ministère de l'Éducation, province du Nouveau-Brunswick (2002b). *Guidelines for New Brunswick Alternative Education Programs and Services*, Fredericton, Direction des services aux élèves, Direction des services et programmes éducatifs.

Ministère de l'Éducation, province du Nouveau-Brunswick (2002c). *Report on the Population of Public School Students With Exceptionalities*, Direction des services aux élèves, Direction des services et programmes éducatifs.

Morgan, R.L., D. E. Forbush, J. Nelson et T. Christensen (2003), « Special Education Teacher and Paraprofessional Training Using Live, Internet-Based Courses Delivered to Four Distant Sites», *The Teacher Educator*, 39(2), 115-126.

Power, A. (2001), « Special Education in Nova Scotia», *Exceptionality Education Canada*, 11(2-3), 143-155.

Pudlas, K.A. (2001), « Educational Provisions for Children with Exceptional Needs in British Columbia», *Exceptionality Education Canada*, 11(2-3), 33-54.

Specht, J. (2005). *Inclusion: What We Have Learned*, London, The Centre for Inclusive Education.

Stanovich, P.J. et A. Jordan (2004), « Inclusion as professional development», *The Teacher Educator*, 39(3), ?.

Timmons, V. (2001), « Services for Children with Special Needs in Prince Edward Island over the Last Decade», *Exceptionality Education Canada*, 11(2-3), 179-192.

Timmons, V. (novembre 2004). *Preservice Training/Teacher Professional Development*, Document présenté au Sommet national sur l'intégration scolaire à Ottawa.